

ARRÊTÉ N° 38-2024

Le Maire de la Commune de POUILLÉ (Loir et Cher)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route et notamment l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2512-14,

Vu les articles 2212.1 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée le 25/10/2024 par M. DEVEMY Axel – Touraine Sologne Elagage T.S.E. – ZA Porte de Touraine – 12 rue des Chênes 37110 AUTRECHE

Considérant que les travaux d'élagage par l'entreprise Touraine Sologne Elagage, nécessitent des mesures règlementant la circulation :

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera perturbée avec empiètement sur la chaussée, rue du Bois Lainé au niveau du 2 du 12 novembre 2024 au 15 novembre 2024.

Article 2 : Au droit du chantier, la circulation sera alternée manuellement par l'entreprise Touraine Sologne Elagage T.S.E.

La signalisation temporaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Touraine Sologne Elagage T.S.E.

L'entreprise sera responsable :

- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, du présent arrêté.

Article 3 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier excepté pour les véhicules de l'entreprise Touraine Sologne Elagage T.S.E. Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, le stationnement et la circulation pourront être rétablis normalement.

Article 4 : La remise en état des éventuelles dégradations qui seraient constatées sur les chaussées et leurs dépendances sera à la charge de l'entreprise Touraine Sologne Elagage T.S.E.

Article 5 : L'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue Signeux – 41013 BLOIS Cedex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires – Unité Motocycliste zone CRS – 85 rue Bergson – BP 209 – 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- Touraine Sologne Elagage T.S.E. – ZA Porte de Touraine – 12 rue des Chênes 37110 AUTRECHE

Fait à Pouillé, le 28 octobre 2024

Le Maire,

A. GOUTX

